

Inventaire des populations françaises d'ongulés de montagne

Mise à jour 2016



Le premier inventaire des populations françaises d'ongulés de montagne a été réalisé en 1989 par l'ONCFS. L'objectif était de dresser une carte de référence de la répartition des populations de chaque espèce concernée, et de recueillir des informations sur son statut et sa gestion. L'intérêt suscité par ce travail a conduit à renouveler cet inventaire. Depuis, deux autres mises à jour ont été réalisées en 2006 et en 2011. Cet article fait un nouveau point de la situation à partir des données de 2016.

**AURÉLIE BARBOIRON^{1*},
CHRISTINE SAINT-ANDRIEUX^{1**},
MATHIEU GAREL^{1***},
CLÉMENT CALENGE²,
BENOÎT GUIBERT³**

¹ ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise, Unité Ongulés sauvages – La Petite-Pierre*, Gerstheim**, Gières***.

² ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise, Cellule d'appui méthodologique – Saint-Benoist, Auffargis.

³ Fédération nationale des chasseurs – Issy-Les-Moulineaux.

Contact : aurelie.barboiron@oncfs.gouv.fr

Modalités de réalisation de l'inventaire

Organisation

Le réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC dispose, dans chaque département, de deux interlocuteurs techniques, l'un désigné au sein de la fédération départementale des chasseurs (FDC), l'autre au sein du service départemental de l'ONCFS. Ils réalisent conjointement

la mise à jour de l'inventaire des populations d'ongulés de montagne dans leur département, et consultent tous les organismes (Office national des forêts, parcs nationaux, parcs naturels régionaux, laboratoires départementaux d'analyses vétérinaires, etc.), associations ou particuliers susceptibles de posséder des informations sur ces espèces.

Pour cette enquête, conduite entre avril 2016 et avril 2017, quarant-cinq départements ont été concernés.

Méthode

Les données sont recueillies par unité de population, définie comme étant l'aire vitale d'un ensemble d'individus de la même espèce susceptibles de se rencontrer et d'établir entre eux des liens sociaux et génétiques. Les contours de chaque zone de présence doivent inclure au plus près le territoire régulièrement fréquenté durant tout ou partie du cycle annuel de l'espèce considérée, à

l'exclusion des sites de présence sporadique ou accidentelle.

Objectifs

Dans la continuité des précédents inventaires, la dernière mise à jour de 2016 avait pour objectifs :

- d'actualiser la carte de répartition de toutes les espèces d'ongulés de montagne présentes à l'état libre en France métropolitaine ;
- d'analyser l'évolution de leur distribution spatiale (habitat et altitude notamment) en référence aux données antérieures ;
- d'obtenir des informations sur les opérations de lâchers, la situation sanitaire, les méthodes de suivi et les tableaux de chasse de chacune des populations.

Traitement des données

Les données cartographiques de l'inventaire 2016, comme celles des enquêtes précédentes, ont été saisies sur ArcGis/Arcview.

Les analyses concernant la répartition altitudinale de l'aire de distribution de chaque espèce ont été réalisées avec le modèle numérique de terrain (MNT) maillé BD ALTI® de 250 mètres de résolution développé par l'IGN (<http://professionnels.ign.fr/bdalti>).

Les milieux occupés ont pu être décrits au moyen des bases de données géographiques CORINE Land Cover 1990 pour les années 1988 et 1994, CORINE Land Cover 2000 pour l'année 2005, CORINE Land Cover 2006 pour l'année 2010 et CORINE Land Cover 2012 pour l'année 2016, toutes produites par l'Institut français de l'environnement (www.ifen.fr).

Résultats par espèce

Le chamois des Alpes (*Rupicapra rupicapra* – Fiche n° 1 en annexe)

Autochtone en France continentale, le chamois des Alpes était encore présent à la fin du Tardiglaciaire (12 000 à 10 000 ans avant notre ère) dans les Alpes, la Provence, le Jura, le Massif central, ainsi que sur les contreforts occidentaux (Dordogne) et méridionaux (Cévennes) de ce dernier. Il a ensuite disparu de l'ensemble de ces régions, à l'exception du massif alpin où il s'est maintenu jusqu'à nos jours. L'espèce apparaît spontanément dans le Jura vers la fin du XIX^e siècle, avant d'être réintroduite au cours de la seconde moitié du XX^e siècle dans les Vosges et les monts d'Auvergne.

Actuellement, son aire de répartition couvre plus de 24 000 km², soit 4,4 % du territoire national métropolitain, répartis sur 2 101 communes de 23 départements.

En 2011, le chamois n'était présent que dans 21 départements. La Corrèze, la Lozère et le Bas-Rhin n'abritaient pas encore de populations réellement constituées, et la Saône-et-Loire possédait une toute petite population, en limite avec le département du Jura, qui ne s'est pas maintenue par la suite. Entre les deux inventaires, l'espèce a colonisé 2 100 km², soit une moyenne de 350 km² par an.

La chaîne des Alpes rassemble l'essentiel (84 %) de l'aire de répartition. Viennent ensuite les massifs du Jura, des Vosges et les monts d'Auvergne.

Dans tous les massifs, la forêt occupe la part la plus importante au sein des milieux occupés par l'espèce. Puis on trouve les milieux à végétation arbustive et/ou herbacée, ou les territoires agroforestiers dans le massif du Jura.

Depuis une dizaine d'années, la progression est beaucoup plus marquée dans les classes de basses et de moyennes altitudes.

Lors de la saison cynégétique 2015-2016, 12 488 chamois ont été prélevés à la chasse dans 18 départements (pas de prélèvement dans les Bouches-du-Rhône, la Corrèze, la Côte-d'Or et la Lozère). Malgré les différences de tendance d'évolution des prélèvements entre les départements, le tableau de chasse national semble être relativement stabilisé depuis une dizaine d'années.

L'isard des Pyrénées (*Rupicapra pyrenaica* – Fiche n° 2 en annexe)

Endémique des Pyrénées espagnoles et françaises, l'isard peuple la chaîne depuis la fin de la glaciation de Mindel (350 000 à 400 000 ans avant notre ère) et n'a fait l'objet d'aucune tentative d'introduction hors de son aire de distribution historique.

Depuis 1989, sa zone de présence s'étend de façon quasi continue sur le versant français des Pyrénées. En 2016, elle occupe 6 000 km², soit environ 1,1 % du territoire national métropolitain, répartis sur 412 communes de 6 départements. Cette aire de distribution s'étage de 180 m (dans les Pyrénées-Orientales) à 3 200 m d'altitude (dans les Hautes-Pyrénées). Plus des deux tiers (70 %) de la surface occupée par l'espèce sont situés en dessous de 2 000 m.

Depuis 2011, la superficie occupée s'est accrue de 5,9 %. L'évolution de la représentation des différents types d'habitats dans l'aire de présence de l'isard traduit une colonisation d'habitats de basses et de moyennes altitudes. En conséquence, la part des forêts, notamment de feuillus, n'a cessé de croître ; à l'inverse, celle des espaces ouverts peu ou pas végétalisés (roches nues et milieux à végétation clairsemée), généralement associés aux altitudes élevées, a diminué.

Lors de la saison cynégétique 2015-2016, 2 656 isards ont été prélevés à la chasse sur les 6 départements pyrénéens, et, malgré les fluctuations, le tableau de chasse national semble être stable depuis une vingtaine d'années. Cependant, de grandes disparités existent entre les départements : dans certains cas, les problèmes sanitaires, en particulier des épidémies de pestivirus et/ou de kérato-conjonctivite contagieuse, pourraient expliquer en grande partie le tassement général des tableaux de chasse ; alors que dans d'autres départements, des surestimations du prélèvement biologiquement admissible ont conduit à des



▲ Chamois des Alpes.



© D. Maillard/ONCFS

▲ Isard des Pyrénées.

augmentations des tableaux de chasse certaines années.

Le mouflon de Corse (*Ovis gmelini musimon* var. *corsicana* – Fiche n° 3 en annexe)

Le mouflon de Corse serait un descendant de mouflons d'Asie mineure domestiqués et importés sur les îles méditerranéennes (Corse, Sardaigne et Chypre) au VI^e ou au VII^e millénaire av. J.-C. Certains redevinrent sauvages (marronnage), donnant naissance aux souches actuelles présentes sur ces îles.

Depuis 1962, suite à des opérations d'introduction sur le continent, trois populations de ce taxon ont fait souche dans le sud-est de la France : une à Cadarache (13), une à Graves-Clamensane (04) et une autre sur le massif de Très Estelles (66). En 2016, ces trois populations ne sont plus considérées comme étant des mouflons de Corse, en raison d'une possible pollution génétique par le mouflon méditerranéen. Aussi, l'aire de distribution actuelle de l'espèce se compose uniquement de deux populations, situées sur l'île de beauté dans les massifs du Cinto et de Bavella, respectivement au nord-ouest et au sud-est de l'île. Elle occupe 826 km² répartis sur 33 communes.

De façon générale, l'aire de distribution du mouflon de Corse s'étage de 27 m (à Bavella) à 2 600 m d'altitude (dans le Cinto), et les trois quarts de sa surface sont situés à moins de 1 500 m. Les pelouses naturelles, les milieux à végétation clairsemée et les roches nues occupent une part plus importante au Cinto, alors qu'à Bavella, les landes, broussailles, maquis et garrigues sont beaucoup plus représentés.

Le Mouflon de Corse est actuellement classé parmi les espèces chassables. Cependant, en Corse, sa chasse est interdite par arrêté préfectoral sur la base de l'article R. 424-1 du Code de l'environnement et, chaque année, le plan de chasse est fixé à zéro. Prochainement, il devrait intégrer la liste des espèces protégées.

Le mouflon méditerranéen (*Ovis gmelini musimon* x *Ovis* sp. – Fiche n° 4 en annexe)

On rassemble sous cette espèce les mouflons issus de sujets prélevés dans les populations « naturelles » de Sardaigne et de Corse (*Ovis gmelini musimon*) et croisés avec des ovins domestiques et sauvages dans divers parcs et zoos.



© N. Croc/ONCFS

▲ Mouflon de Corse.



© D. Maillard/ONCFS

▲ Mouflon méditerranéen.

En France, toutes les populations de mouflons méditerranéens sont issues d'introductions, directement ou par essaimage. La plus ancienne a eu lieu en 1950 dans le massif du Mercantour (06).

Actuellement, la zone de présence du mouflon méditerranéen s'étend sur plus de 5 100 km², soit 0,9 % du territoire national métropolitain, répartis sur 540 communes de 28 départements. Elle est entièrement située en France continentale. Le mouflon méditerranéen est présent depuis le niveau de la mer (dans la Somme) jusqu'à plus de 3 000 m d'altitude (en Savoie) ; mais 56 % de son aire de présence se situe au-dessous de 1 500 m d'altitude.

Les Alpes rassemblent la majeure partie (près de 60 %) de l'aire de présence de l'espèce. Viennent ensuite l'ensemble constitué par le Massif central, le Haut-Languedoc et le Périgord, puis la chaîne pyrénéenne et enfin la Somme, les Ardennes et l'Oise.

À l'échelle nationale, les forêts dominent largement les espaces occupés par le mouflon méditerranéen, loin devant les milieux à végétation arbustive et/ou herbacée et les espaces ouverts peu ou pas végétalisés. Mais ces proportions masquent des différences importantes suivant les régions. Il trouve les conditions de milieu les plus favorables à son développement dans les régions les plus méditerranéennes de son aire de distribution.

Lors de la saison cynégétique 2015-2016, 3 134 mouflons méditerranéens ont été prélevés à la chasse dans 27 départements.

Le bouquetin des Alpes **(*Capra ibex* –** **Fiche n° 5 en annexe)**

Le bouquetin des Alpes est apparu en France au début de la glaciation du Riss (300 000 ans avant notre ère). Entre – 80 000 et – 10 000 ans, il occupe les

Alpes, le Massif central et le nord du pays, avant de régresser vers les régions alpines. Au cours de l'époque moderne, le perfectionnement des armes a entraîné son déclin partout en Europe, tant et si bien qu'au début du XIX^e siècle, il ne restait plus que quelques dizaines de spécimens dans le massif du Grand Paradis en Italie.

Ce noyau relictuel est à l'origine des populations réintroduites dans le Piémont italien, puis en Suisse, en Autriche, en Yougoslavie et en France à partir de 1959 par la réalisation d'opérations de réintroduction et la création d'espaces protégés. En 2016, le bouquetin des Alpes est présent dans sept départements alpins. Son aire de distribution couvre un peu plus de 2 600 km², soit 0,4 % du territoire national métropolitain, répartis sur 208 communes de 7 départements. Elle s'étage de 240 m (en Isère) à près de 3 700 m d'altitude (en Savoie). Les trois quarts de la surface occupée sont situés au-dessus de 2 000 m, et c'est dans cette

tranche altitudinale que s'est produit l'essentiel de son expansion depuis 1994.

Les proportions des différents types d'occupation du sol représentés dans l'aire de distribution du bouquetin des Alpes reflètent parfaitement le caractère rupestre de cette espèce et sa préférence pour les roches nues, les pelouses et pâturages naturels et les milieux à végétation éparse de haute altitude.

Au niveau national, le bouquetin des Alpes a le statut d'« espèce protégée ».

Le bouquetin ibérique **(*Capra pyrenaica* –** **Fiche n° 6 en annexe)**

Disparue en 1910 des Pyrénées françaises, cette espèce a été réintroduite de 2014 à 2016 dans le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises et dans le Parc national des Pyrénées. 238 animaux ont été relâchés (tous marqués) et l'espèce occupe actuellement un peu plus de 300 km² répartis sur 13 communes. Elle peut être observée depuis environ 650 m jusqu'à plus de 3 000 m d'altitude.

En France, le bouquetin ibérique est protégé depuis le 15 septembre 2012.

Remerciements

Merci aux interlocuteurs techniques départementaux du réseau Ongulés sauvages de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et des fédérations départementales des chasseurs qui nous ont permis de réaliser cette enquête. ●



© C. Saint-Andrieux/ONCFS

▲ Bouquetin des Alpes.



© J.-B. Cramppe

▲ Bouquetin ibérique.

Bibliographie

- ▶ Corti, R. 2011. Inventaire des populations françaises d'ongulés de montagne. Mise à jour 2011. Réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC. 53 p.
<http://www.oncfs.gouv.fr/Ongules-de-montagne-bouquetin-chamois-isard-ru244/Inventaire-des-ongules-de-montagne-en-2011-ar1405>.

Pour en savoir plus

- ▶ Références Internet pour consulter l'ensemble des fichiers espèce/année/massif pour l'ensemble des enquêtes depuis 1988 :
<http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-Ongules-sauvages-ru104/La-repartition-des-ongules-en-France-ar2032>.

Fiche n° 1



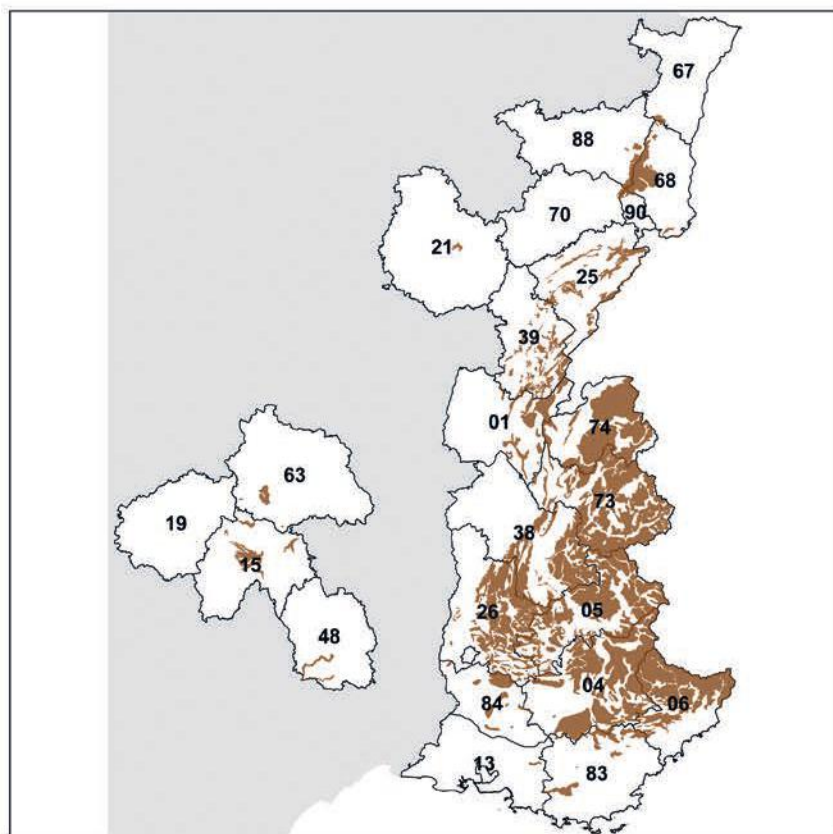
Le Chamois des Alpes *Rupicapra rupicapra* en 2016 en France



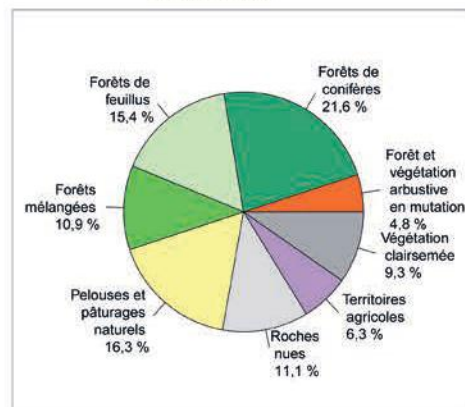
Surface occupée : **24 051 km²**
Progression depuis 2010 : **2 460 km² (11,4 %)**

Nombre de départements occupés : **23**
Nombre de communes occupées : **2 101**
Altitudes : de **36** à **3 689 m**

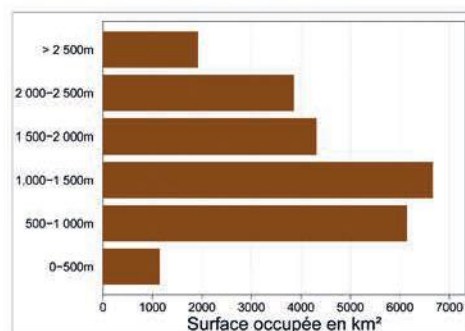
Aire de distribution



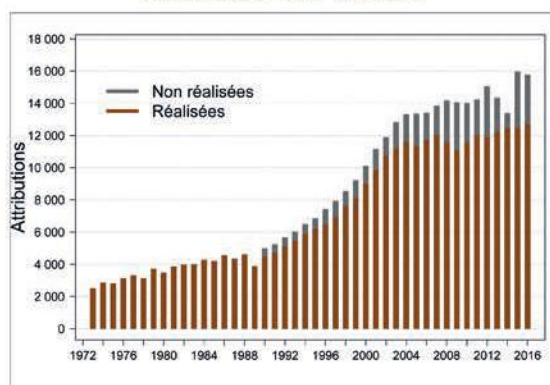
Habitats



Répartition altitudinale



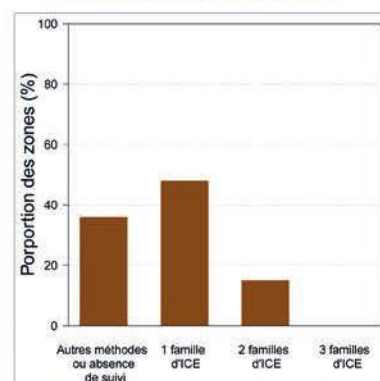
Tableaux de chasse



Lâchers depuis 2013

Départ.	♂	♀	indét.
21	1	0	1
48	6	2	0
71	0	1	1

Méthodes de suivi



Suivi sanitaire depuis 2013 (nb. zones infectées/départ.)

	05	25	39	73	74
Broncho-pneumonie infectieuse	0	0	2	0	8
Brucellose	0	0	0	0	1
Kérato-conjonctivite contagieuse	4	1	0	3	1
Maladie des abcès	2	0	0	0	4
Parasitisme externe	0	0	0	0	8
Parasitisme interne	0	0	0	0	8
Paratuberculose	0	0	0	0	5
Salmonellose abortive	0	0	1	0	0



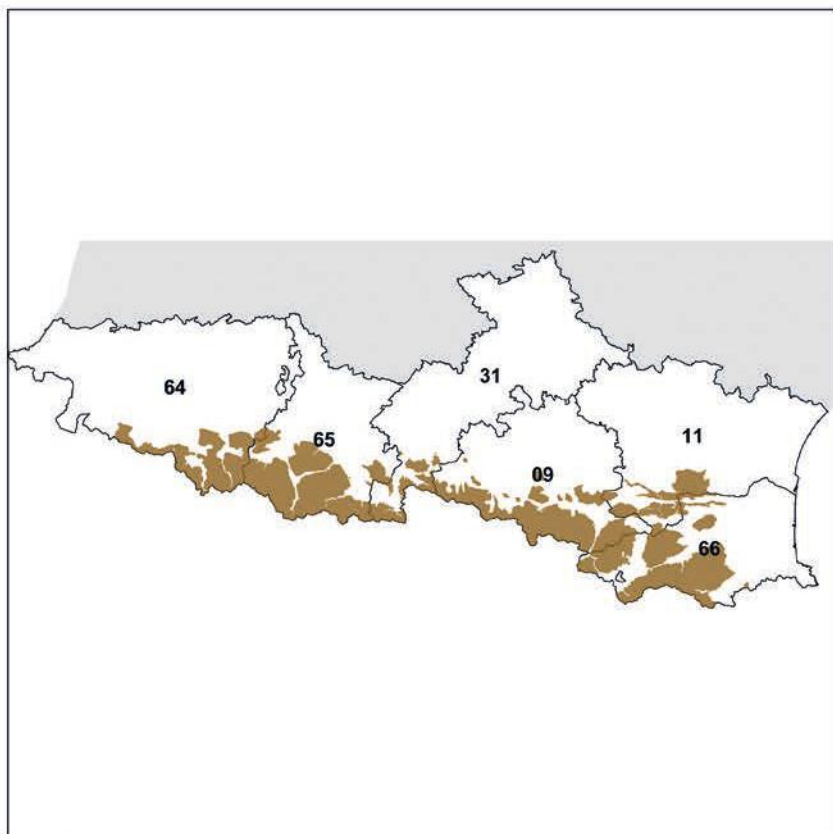
L'Isard des Pyrénées *Rupicapra pyrenaica* en 2016 en France



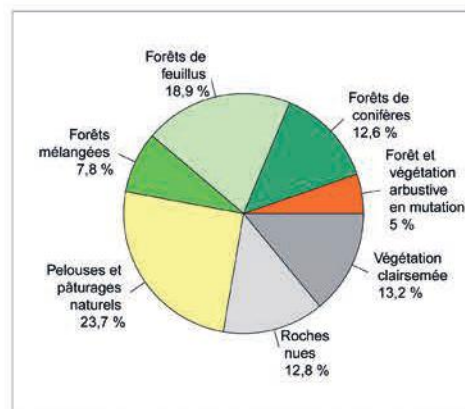
Surface occupée : **6 006 km²**
Progression depuis 2010 : **336 km² (5,9 %)**

Nombre de départements occupés : **6**
Nombre de communes occupées : **412**
Altitudes : de **180 à 3 228 m**

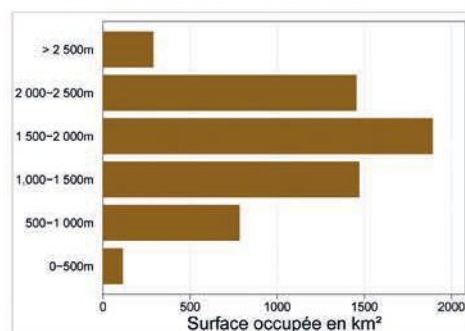
Aire de distribution



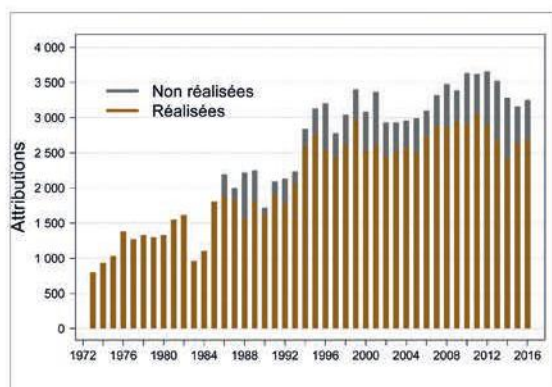
Habitats



Répartition altitudinale



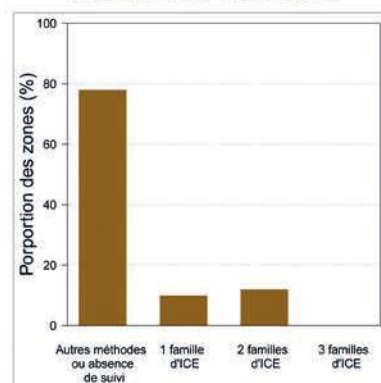
Tableaux de chasse



Lâchers depuis 2013

Départ.	♂	♀	indét.
64	6	15	0

Méthodes de suivi



Suivi sanitaire depuis 2013 (nb. zones infectées/départ.)

	11	31	64	65	66
Kérato-conjonctivite contagieuse	0	0	0	1	4
Parasitisme externe	0	0	0	1	0
Parasitisme interne	0	0	7	0	1
Pestivirus	8	4	0	4	0

Fiche n° 3



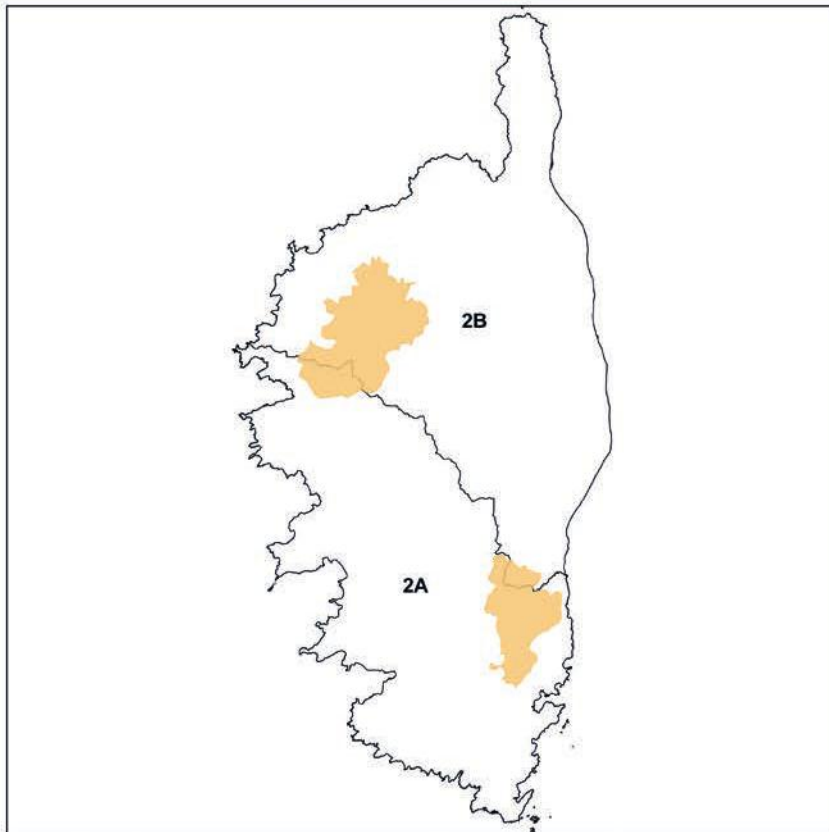
Le Mouflon de Corse
Ovis gmelini musimon var. corsicana
en 2016 en France



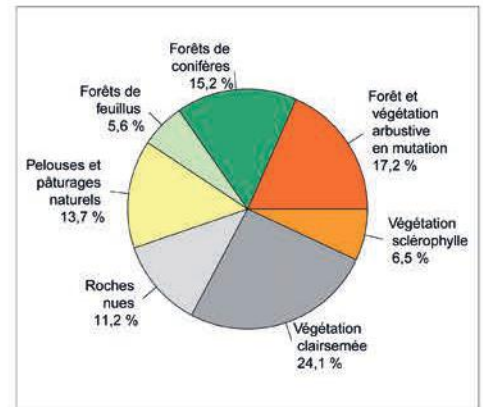
Surface occupée : **826 km²**
Progression depuis 2010 : **-93 km² (-10,1 %)**

Nombre de départements occupés : **2**
Nombre de communes occupées : **33**
Altitudes : de **27** à **2 612 m**

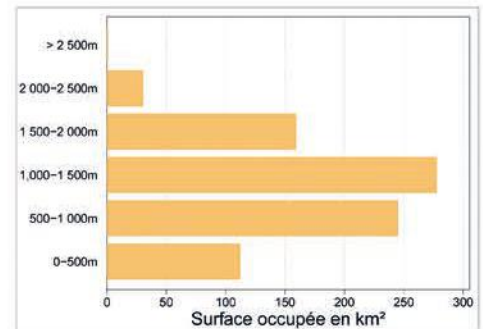
Aire de distribution



Habitats



Répartition altitudinale

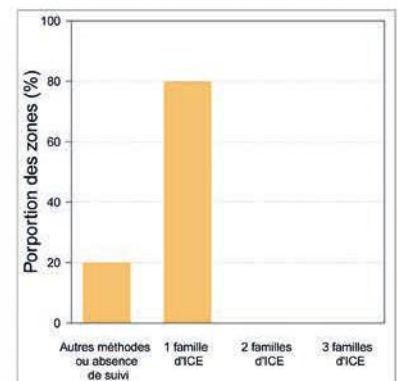


Tableaux de chasse

Espèce non chassée

Lâchers depuis 2013
Aucune opération signalée

Méthodes de suivi



Suivi sanitaire depuis 2013 (nb. zones infectées/départ.)

	2B
Parasitisme externe	1
Parasitisme interne	1



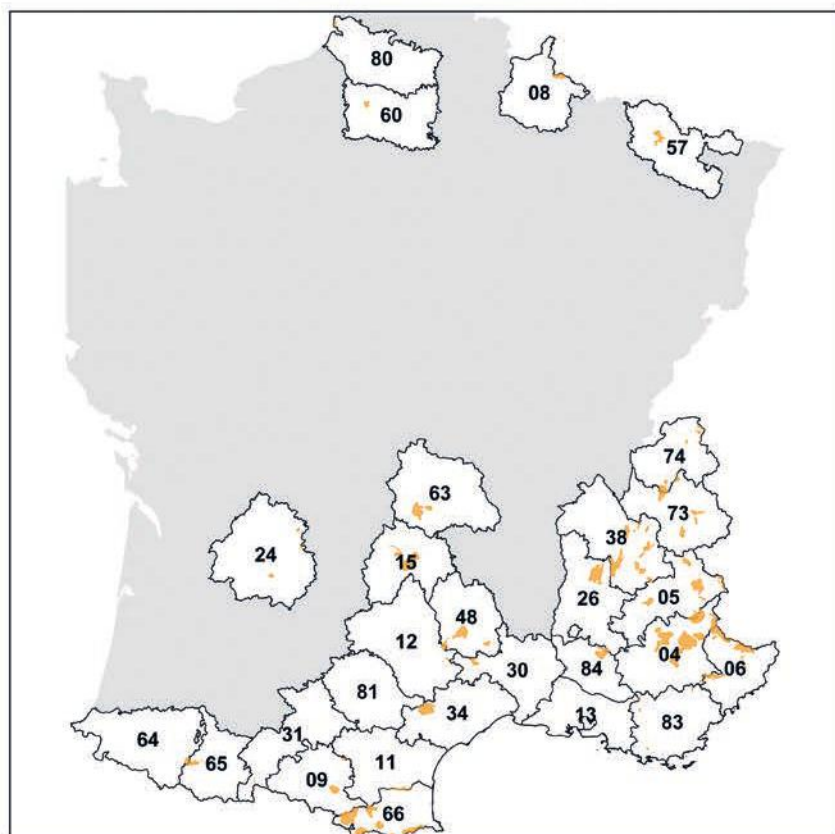
Le Mouflon méditerranéen *Ovis gmelini musimon* × *Ovis sp.* en 2016 en France



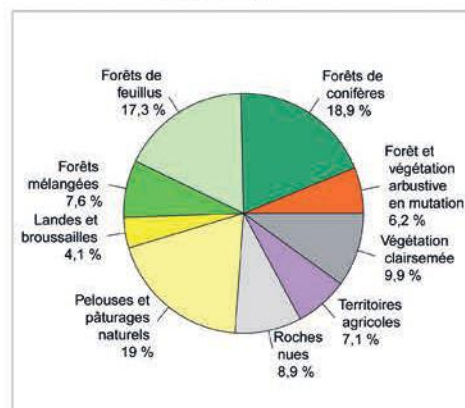
Surface occupée : 5 084 km²
Progression depuis 2010 : 281 km² (5,9 %)

Nombre de départements occupés : 28
Nombre de communes occupées : 540
Altitudes : de 1 à 3 023 m

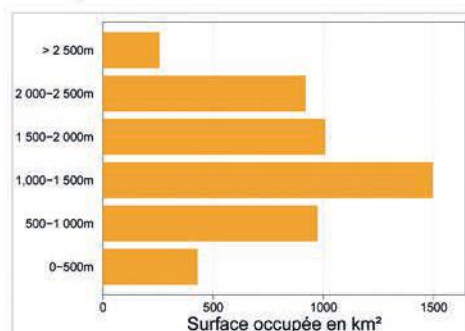
Aire de distribution



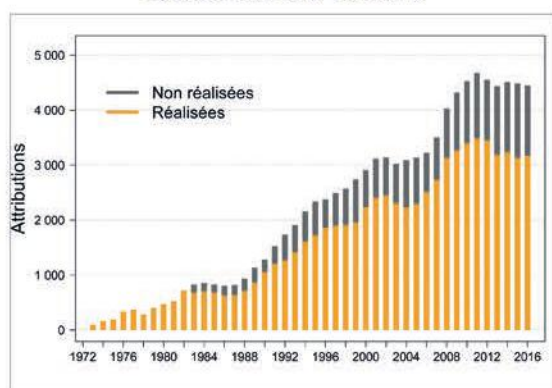
Habitats



Répartition altitudinale



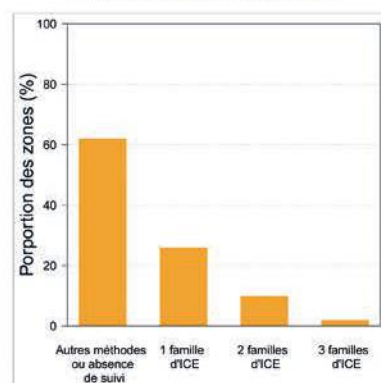
Tableaux de chasse



Lâchers depuis 2013

Départ.	♂	♀	indét.
64	8	10	0

Méthodes de suivi



Suivi sanitaire depuis 2013 (nb. zones infectées/départ.)

	24	48	74
Broncho-pneumonie infectieuse	0	0	6
Parasitisme externe	0	0	6
Parasitisme interne	0	2	6
Podo-dermatite infectieuse (piétin)	2	0	0

Fiche n° 5



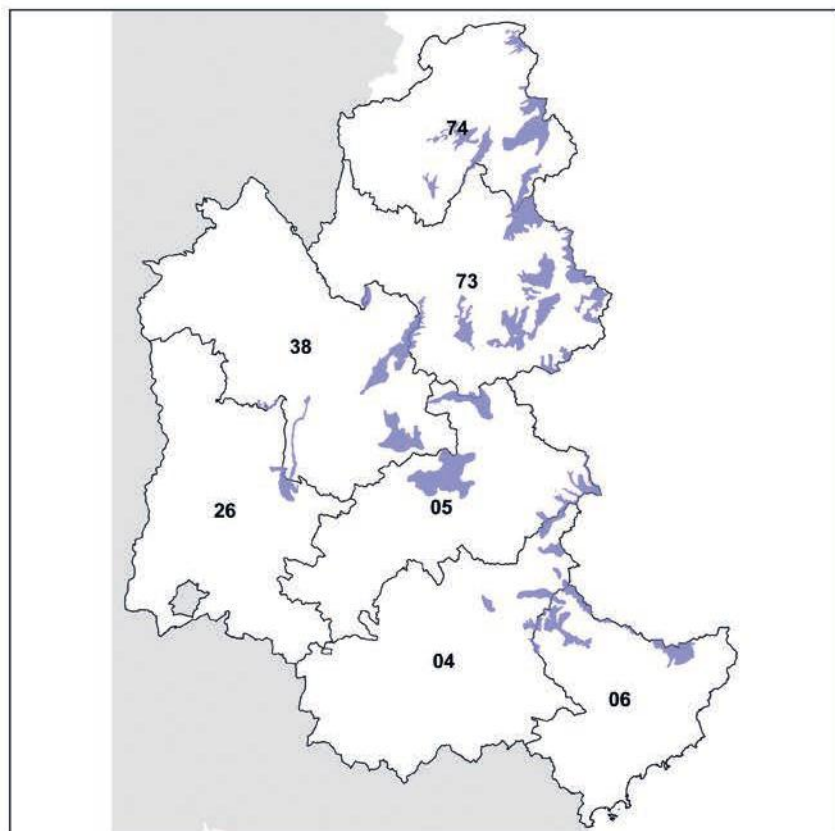
Le Bouquetin des Alpes *Capra ibex* en 2016 en France



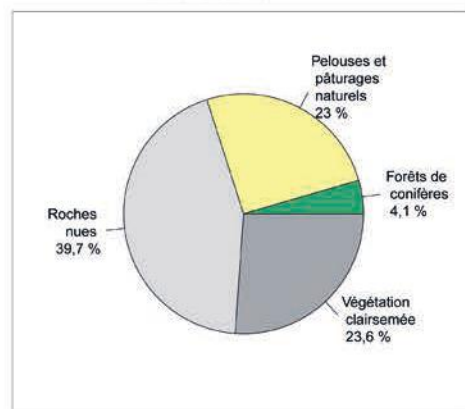
Surface occupée : **2 622 km²**
Progression depuis 2010 : **144 km² (5,8 %)**

Nombre de départements occupés : **7**
Nombre de communes occupées : **208**
Altitudes : de **242 à 3 689 m**

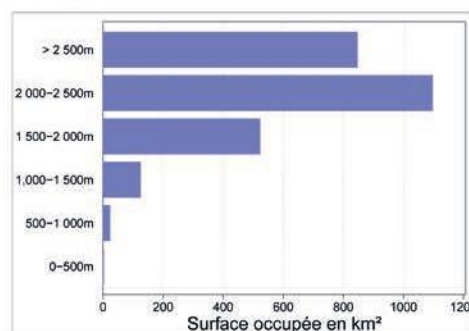
Aire de distribution



Habitats



Répartition altitudinale

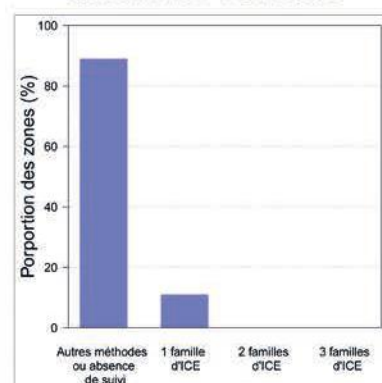


Tableaux de chasse



Lâchers depuis 2013
Aucune opération signalée

Méthodes de suivi



Suivi sanitaire depuis 2013 (nb. zones infectées/départ.)

	74
Brucellose	1
Kérato-conjonctivite contagieuse	2



Le Bouquetin ibérique *Capra pyrenaica* en 2016 en France



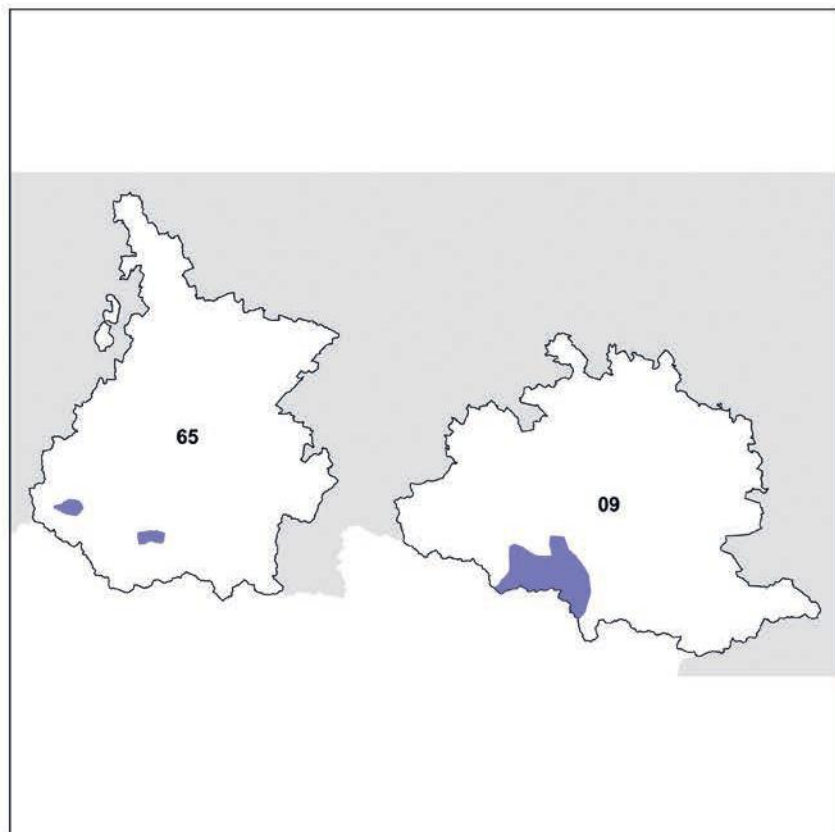
Surface occupée : **304 km²**

Nombre de départements occupés : **2**

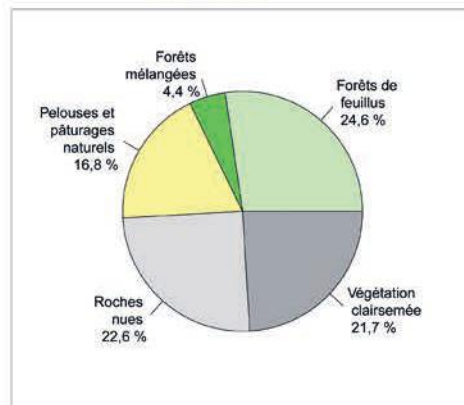
Nombre de communes occupées : **13**

Altitudes : de **634** à **3 071 m**

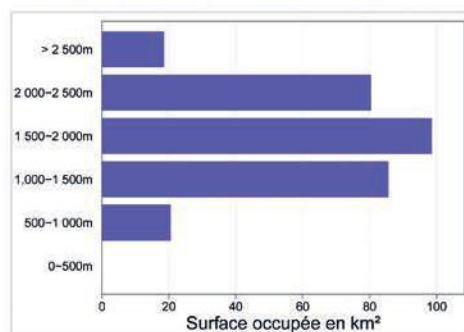
Aire de distribution



Habitats



Répartition altitudinale



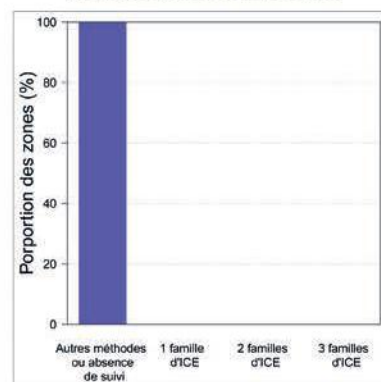
Tableaux de chasse



Lâchers depuis 2013

Départ.	♂	♀	indét.
09	39	56	0
65	45	64	0

Méthodes de suivi



Suivi sanitaire depuis 2013 (nb. zones infectées/départ.)

Aucun signalement de maladie enregistré